

# Conseil Portuaire du vendredi 30 mars 2018 Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille dix-huit, le 30 mars à 14 heures 30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

## **Présents :**

*Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire,  
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,  
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,  
Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,  
Jean-Jacques MERIAUD, Daniel DELIDAIS représentant les associations,*

## **Absents excusés :**

*Bernard BARBIER, Colette TALMON représentant les associations,  
Jean-François GARENNE, Cyril MAURIN représentant les professionnels,  
Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.*

Avant de débiter la séance, Monsieur Biteau demande à Monsieur Le Maire l'autorisation de prendre la parole.

Il annonce que, selon lui, l'ordre du jour est souvent trop succinct.

En effet, lors des précédents Conseils Portuaires, certains sujets ont été abordés, mis en attente, mais non repris dans l'ordre du jour suivant.

Ils sont donc traités sur demande des membres, plus ou moins brièvement lors du dernier point «Questions diverses», c'est-à-dire en fin de séance, moment où l'acuité et la concentration intellectuelles des participants se relâchent.

Il souhaite que deux sujets soient rajoutés à l'ordre du jour, juste après le budget : «Surveillance nocturne en période estivale», point mentionné plusieurs fois en Conseil Municipal et «Tarification - cale de mise à l'eau», évoqué au conseil portuaire précédent.

## **Ordre du jour :**

### **1. Quelques chiffres 2017**

*1.1. Contrats annuels*

*1.2. Résiliations*

*1.3. Liste d'attente*

*1.4. Bilan de la saison 2017*

*1.5. Libération d'emplacement*

### **2. Compte administratif 2017**

### **3. Budget 2018**

*1.1. Section fonctionnement*

*1.2. Section investissement*

### **4. Surveillance nocturne en période estivale**

### **5. Tarification - cale de mise à l'eau**

### **6. Travaux**

*6.1. Transfert de sable des pièges à sable*

*6.2. Peinture des modules commerciaux*

*6.3. Changement du dernier ponton de la panne B et remplacement des flotteurs de l'avant dernier ponton*

*6.4. Projet d'une vente de produits publicitaires*

*6.5 Le personnel*

*6.6 Engagement Echo-Gestes Aquitaine*

*6.7 Achat d'un véhicule de service*

### **7. Questions diverses**

# 1. QUELQUES CHIFFRES 2017

Cat. A : - de 6m	Cat. E : 7.50m à 7.99m	Cat. I : 9.50m à 9.99m	Cat. M : 13m à 13.99m
Cat. B : 6m à 6.49m	Cat. F : 8m à 8.49m	Cat. J : 10m à 10.99m	Cat. N : + de 14m
Cat. C : 6.50m à 6.99m	Cat. G : 8.50m à 8.99m	Cat. K : 11m à 11.99m	
Cat. D : 7m à 7.49m	Cat. H : 9m à 9.49m	Cat. L : 12m à 12.99m	

## 1.1. Contrats annuels au 1<sup>er</sup> février 2018 (y compris les suspensions de contrats) :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
<b>Monocoque</b>	102	128	122	69	38	48	45	22	26	33	14	9	5	4	<b>665</b>
<b>Multicoque</b>									3	2	4	1		1	<b>11</b>
<b>Total</b>	102	128	122	69	38	48	45	22	29	35	18	10	5	5	<b>676</b>

### Suspensions de contrat :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
<b>Monocoque</b>	2	2		2	4	3	2		1	1	1	2			<b>20</b>
<b>Multicoque</b>									1						<b>1</b>
<b>Total</b>	2	2		2	4	3	2		2	1	1	2			<b>21</b>

## 1.2. Résiliations :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
<b>Monocoque</b>	4	14	8	11	4	3	3	1	2	6		1			<b>57</b>
<b>Multicoque</b>															
<b>Total</b>															<b>57</b>

## 1.3. Liste d'attente :

Nombre d'inscriptions du 01/01/2017 au 31/12/2017 :

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
9	32	11	8	5	6	8	1	<b>80</b>

Au 31/12/2017, la liste globale compte :

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
20	141	61	37	18	26	37	3	<b>343</b>

+ 27 inscriptions pour changement de navire ou de d'emplacement.

Monsieur Charlet fait remarquer que la tendance, par rapport aux années précédentes, est plutôt à la baisse ; le nombre d'inscrits sur la liste d'attente diminuant petit à petit.

## 1.4. Bilan de la saison 2017

- **Escales** - Nombre de séjours et de nuitées par mois (facturés):

	Nombre séjours 2017	Nombre séjours 2016	Nombre nuitées 2017	Nombre nuitées 2016
Janvier	4	4	4	4
Février	10	1	10	3
Mars	35	25	45	56
Avril	252	132	421	234
Mai	400	389	697	646
Juin	608	508	1227	1027
Juillet	708	934	1514	1980
Août	967	1049	1916	2076
Septembre	320	431	573	692
Octobre	196	163	298	260
Novembre	36	20	42	26
Décembre	5	7	5	13
<b>Total</b>	<b>3541</b>	<b>3663</b>	<b>6752</b>	<b>7017</b>

Soit, sur juillet/août, un total de 1675 séjours en 2017 et de 1983 séjours en 2016, soit une baisse de 16 % sur juillet/août.  
Sur l'année complète : baisse de 3%.

Soit, sur juillet/août, un total de 3430 nuitées en 2017 et de 4056 nuitées en 2016, soit une baisse de 15 %.  
A ces 6752 nuitées, il faut ajouter 941 nuitées gratuites.  
Sur l'année complète : baisse de 4%.

Nombre de séjours et de nuitées par taille des navires :

	Nombre de séjours 2017	Nombre de séjours 2016	Nombre de nuitées 2017	Nombre de nuitées 2016
< 6m	125	135	342	327
6m à 7.99m	527	595	985	1089
8m à 9.99m	1179	1262	2108	2368
10m à 11.99m	1205	1162	2384	2240
12m à 13.99m	403	421	759	836
> 14m	102	88	174	157
<b>Total</b>	<b>3541</b>	<b>3663</b>	<b>6752</b>	<b>7017</b>

Monsieur Charlet fait remarquer une augmentation significative du nombre d'unités de 10 à 11.99m et plus de 14m.

• Contrats Hebdo/Mensuels

Nombre de séjours par mois :

	Nombre séjours 2017	Nombre séjours 2016
Janvier	4	7
Février	1	
Mars	5	6
Avril	39	38
Mai	24	28
Juin	39	37
Juillet	71	86
Août	61	59
Septembre	28	34
Octobre	9	2
Novembre		3
Décembre	2	3
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>303</b>

Nombre de séjours par taille de navires :

	Nombre de séjours 2017	Nombre de séjours 2016
< 6m	83	91
6m à 6.49m	39	52
6.50m à 6.99m	72	61
7m à 7.49m	12	12
7.50m à 7.99m	9	16
8m à 8.49m	8	7
8.50m à 8.99m	10	8
9m à 9.49m	4	1
9.50m à 9.99m	10	10
10m à 10.99m	9	12
11m à 11.99m	8	15
12m à 12.99m	7	11
13m à 13.99m	6	5
> 14m	6	2
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>303</b>

• Aire de carénage et parking à terre

Nombre de séjours et de nuitées par mois (date de début du séjour):

Mois (début du séjour)	Aire de carénage						Parking à terre	
	Nombre de séjours		Nombre de nuitées		Nombre de nuits gratuites		Nombre de séjours	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Janvier	2		58				25	32
Février	3	3	62	15	8	9	1	9
Mars	10	13	105	136	32	40	2	1
Avril	24	24	240	203	106	82	15	10
Mai	22	21	168	203	98	88	7	9
Juin	29	20	185	234	92	90	12	13
Juillet	19	20	191	206	68	60	15	12
Août	10	14	107	141	28	40	17	10
Septembre	6	7	76	92	17	16	4	5
Octobre	9	5	100	85	25	13	12	13
Novembre	4	3	56	67	17	7	5	2
Décembre		3	48	63	10	5		3
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>133</b>	<b>1396</b>	<b>1445</b>	<b>501</b>	<b>450</b>	<b>115</b>	<b>119</b>

Un bateau « épave », qui stationnait sur ce parking déjà depuis quelques années, a été détruit récemment ; un autre est en cours de déconstruction, les frais de la déconstruction étant à la charge du propriétaire.

### Tarifs Parking à terre 2018 :

Lors du conseil portuaire du 26 octobre 2017, il avait été convenu d'une augmentation des tarifs du port de 1.50%.

Après ce conseil, Monsieur Charlet a proposé à l'ensemble des membres du conseil portuaire une augmentation des tarifs du parking à terre de 10% ; ces derniers restant très concurrentiels.

Les membres du conseil portuaire ont donné un avis favorable à cette augmentation.

Le conseil municipal du 12 décembre 2017 a entériné cette décision.

### • Cale de mise à l'eau

	2017	2016	
Cale	212	279	→ Soit 67 passages à l'unité en moins.
Cale VNM	70	82	→ Soit 12 passages à l'unité en moins.
Cale 5 passages	245	203	→ 42 forfaits supplémentaires, soit 210 passages supplémentaires.
Cale 5 passages VNM	35	11	→ 24 forfaits supplémentaires, soit 120 passages supplémentaires.
Cale Année	9	10	
Cale Année Prof.	4	4	

Soit au total : 251 passages supplémentaires.

### • Régie stationnement

	Montant TTC	
	2016	2017
<b>Somme</b>	<b>362 309.81€</b>	<b>350 343.31€</b>
Badge abonné	410.00€	400,00€
Cale Professionnel Forf Annuel	1876.00€	1 894,80€
Cale de Mise à l'eau JetSKI	1 103.25€	610,80€
Cale de mise à l'eau	2 262.85€	1 753,05€
Cale mise à l'eau Forf. Annuel	2 350.00€	2 136,15€
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau	5 150.00€	6 304,30€
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau Jet Ski	339.90€	1 092,00€
Hebdo/Mensuel	150 366.69€	144 267,28€
Passage	141 492.47€	144 253,72€
Forfait Hiver	17 510.51€	11 453,75€
Frais de gestion Suspension de contrat	750.00€	700,00€
Frais inscription liste d'attente	3 200.00€	4 250,00€
Mouillage	9 086.89€	10 025,85€
Parking à terre	18 978.64€	15 448,49€
Zone technique	7 192.61€	5 441,12€
remorquage	240.00€	312,00€


### • Contrats annuels et locations des modules commerciaux

	2016	2017
	HT	HT
Redevances annuelles	828 394.25€	847 807.27€
Remboursements (y compris remboursements sous-location)	- 28 592.76€	- 27 182.47€
Locations des modules commerciaux	118 781.82€	130 769.22€

### • Régies Laverie / Produits divers

Laverie au 11/12/2017 : **6684.00€ TTC**

Produits divers au 11/12/2017 : **525.90€ TTC**

 Photocopies + produits biologiques et écologiques



## 1.5. Libération d'emplacement

### • Remboursement de sous-location

Pour toute absence déclarée supérieure à 7 jours, entre le 1er avril et le 1er octobre, le titulaire du contrat reçoit de la Commune le remboursement de son emplacement calculé selon l'article 9 des clauses et conditions générales:

« L'usager s'oblige à prévenir la Capitainerie de toute absence prévisible du navire de son poste d'amarrage pour une durée supérieure à 3 jours. Faute de déclaration préalable dans les conditions susvisées, le poste sera réputé libre à compter du 4ème jour d'absence. La Capitainerie se réserve alors la possibilité d'affecter la place à des navires de passage sans que le plaisancier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Pour toute absence déclarée supérieure à 7 jours, entre le 1er avril et le 1er octobre, le titulaire du contrat recevra de la Commune le remboursement calculé de la manière suivante :

$$\text{Rétrocession} = \frac{R}{N} \times L$$

$R$  : Redevance payée par le titulaire du contrat annuel, pour l'année en cours.  
 $N$  : Nombre de nuits dans l'année en cours.  
 $L$  : Nombre de nuits où l'emplacement a été sous-loué. »

Montant total reversé aux plaisanciers : **30 009.24€**

### • Libération d'emplacement

23 plaisanciers ont signé une convention de libération d'emplacement.

Montant encaissé grâce à ces places libérées par une convention de libération	16 784.64€
Remboursement sous-location sur ces places	4 763.74€
Remboursement aide forfaitaire	4 600.00€
Montant encaissé Stationnement Parking à terre	827.94€
<b>Total Restant pour le port</b>	<b>8 248.84€</b>

Aide forfaitaire de 200€ versée à chaque plaisancier signant une convention de libération avec le port.

## 2. 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET BUDGET 2018

### 1. Section fonctionnement

RECETTES (HT)	2017		2018
	Budget	Réalisé	Budget
<b>70. Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>1 247 685.91€</b>	<b>1 270 978.12€</b>	<b>1 261 534.20€</b>
706. Prestations de services	5 940.91€	6 973.14€	6 000.00€
7083. Locations diverses	1 241 445.00€	1 263 609.07€	1 255 234.20€
7087. Remboursement de frais	300.00€	395.91€	300.00€
<b>74. Subvention d'exploitation</b>	<b>17 000.00€</b>		<b>17 000.00€</b>
<b>75. Autres produits de gestion courante</b>	<b>7 000.00€</b>	<b>7 523.93€</b>	<b>7 500.00€</b>
<b>77. Produits exceptionnels</b>		<b>3 068.69€</b>	
<b>78. Reprises sur amortissements, dépréc. et provisions</b>			
<b>013. Atténuations de charges</b>	<b>6 000.00€</b>	<b>6 431.68€</b>	
<b>002. Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>4 365.94€</b>	<b>4 365.94€</b>	<b>5 217.65€</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 282 051.85€</b>	<b>1 292 368.36€</b>	<b>1 291 251.85€</b>
<b>042. Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 748.15€</b>	<b>5 748.15€</b>	<b>5 748.15€</b>
<b>Total recette d'ordre</b>	<b>5 748.15€</b>	<b>5 748.15€</b>	<b>5 748.15€</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 287 800.00€</b>	<b>1 298 116.51€</b>	<b>1 297 000.00€</b>

DEPENSES (HT)	2017		2018
	Budget	Réalisé	Budget
<b>011. Charges à caractère général</b>	<b>380 897.52€</b>	<b>330 243.45€</b>	<b>352 058.16€</b>
60. Achats et variation de stocks	75 157.52€	63 051.02€	88 208.16€
61. Services extérieurs	188 295.00€	163 854.92€	139 350.00€
62. Autres services extérieurs	14 445.00€	11 406.61€	14 500.00€
63. Impôts, taxes et versements assimilés	103 000.00€	91 930.90€	110 000.00€
<b>012. Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>210 760.00€</b>	<b>202 262.40€</b>	<b>240 400.00€</b>
62. Autres services extérieurs			1 200.00€
63. Impôts, taxes et versements assimilés	2 210.00€	2 058.85€	3 600.00€

64. Charges de personnel	208 550.00€	200 203.55€	235 600.00€
<b>65. Autres charges de gestion courante</b>	<b>33 000.00€</b>	<b>27 312.60€</b>	<b>32 700.00€</b>
<b>66. Charges financières</b>	<b>235 714.36€</b>	<b>235 652.29€</b>	<b>218 948.24€</b>
<b>68. Dotations aux amortissements, dépréc. et provisions</b>	<b>85 000.00€</b>	<b>85 000.00€</b>	<b>85 000.00€</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>945 371.88€</b>	<b>880 470.74€</b>	<b>929 106.40€</b>
023. Vir. à la section d'investissement			24 000.00€
042.Op. d'ordre de transfert entre sections	342 428.12€	342 428.12€	343 893.60€
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>342 428.12€</b>	<b>342 428.12€</b>	<b>367 893.60€</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 287 800.00€</b>	<b>1 222 898.86€</b>	<b>1 297 000.00€</b>

## 2. Section investissement

<b>RECETTES (HT)</b>	<b>2017</b>		<b>2018</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Budget</b>
<b>001. Excédent d'investissement reporté</b>	<b>2 627.35€</b>	<b>2 627.35€</b>	<b>35 904.25€</b>
<b>10. Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>91 261.97€</b>	<b>91 261.97€</b>	<b>70 000.00€</b>
<b>13. Subventions d'investissement reçues</b>			<b>5 963.98€</b>
<b>16. Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>2 442.03€</b>	<b>2 442.03€</b>	
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>96 331.35€</b>	<b>96 331.35€</b>	<b>111 868.23€</b>
<b>021. Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>24 000.00€</b>
<b>040. Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>269 645.12€</b>	<b>269 645.12€</b>	<b>271 110.60€</b>
<b>040. Op. d'ordre de transfert entre sections (frais d'émission d'emprunts)</b>	<b>72 783.00€</b>	<b>72 783.00€</b>	<b>72 783.00€</b>
<b>041. Opérations patrimoniales (groupements de collectivités)</b>	<b>13 163.78€</b>	<b>12 536.93€</b>	
<b>041. Opérations patrimoniales (autres dettes)</b>	<b>13 163.78€</b>	<b>12 536.93€</b>	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>368 755.68</b>	<b>367 501.98€</b>	<b>367 893.60€</b>
<b>Total recettes hors opérations</b>	<b>465 087.03€</b>	<b>463 833.33€</b>	<b>479 761.83€</b>

<b>DEPENSES (HT)</b>	<b>2017</b>		<b>2018</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Budget</b>
<b>001. Déficit d'investissement reporté</b>			
<b>16. Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>377 582.03€</b>	<b>376 314.03€</b>	<b>398 550.00€</b>
1641. Emprunts en euros	372 500.00€	371 429.38€	396 000.00€
165. Dépôts et cautionnements reçus	2 442.03€	2 377.26€	
1687. Autres dettes	2 640.00€	2 507.39€	2 550.00€
<b>21. Immobilisations corporelles</b>	<b>55 429.29€</b>	<b>20 793.04€</b>	<b>75 463.68€</b>
2125. Terrains bâtis			
2135. Inst. gén., agencements, aménagements des constructions	15 500.00€		15 000.00€
2153. Inst. à caractère spécifique	2 000.00€	1 694.04€	2 000.00€
2154. Matériel industriel	500.00€		500.00€
2157. Agencement et aménagements du mat. et outils indus.			1 000.00€
2181. Inst.géné., agencement et aménagements divers	19 429.29€	19 099.00€	19 963.68€
2182. Matériel de transport	18 000.00€		30 000.00€
2184. Mobilier			2 000.00€
2188. Autres			5 000.00€
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>433 011.32€</b>	<b>397 107.07€</b>	<b>474 013.68€</b>
<b>040. Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 748.15€</b>	<b>5 748.15€</b>	<b>5 748.15€</b>
<b>041. Opérations patrimoniales</b>	<b>26 327.56€</b>	<b>25 073.86€</b>	
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>32 075.71€</b>	<b>30 822.01€</b>	<b>5 748.15€</b>
<b>Total dépenses hors opérations</b>	<b>465 087.03€</b>	<b>427 929.08€</b>	<b>479 761.83€</b>

### 3. Compte administratif 2017

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat 2017	1 222 898.86€	1 293 750.57€	70 851.71€
Report 2016		4 365.94€	4 365.94€
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 222 898.86€</b>	<b>1 298 116.51€</b>	<b>75 217.65€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat 2017	427 929.08€	461 205.98€	33 276.90€
Report 2016		2 627.35€	2 627.35€
<b>Résultat cumulé</b>	<b>427 929.08€</b>	<b>463 833.33€</b>	<b>35 904.25€</b>
Reste à réaliser	33 500.00€		-33 500.00€

Afin d'équilibrer les dépenses d'investissement (capital d'emprunts + restes à réaliser 2017), il est nécessaire d'affecter à la section d'investissement au minimum 57 548.39€.

Excédent d'investissement reporté (001)	35 904.25€
Affectation de la section de fonctionnement à la section d'investissement (1068)	70 000.00€
Excédent de fonctionnement reporté (002)	5 217.65€

Monsieur Mériaud rappelle un sujet déjà abordé lors d'un précédent conseil portuaire : la nécessité de changer le navire de servitude du port, aussi bien en termes de service apporté aux plaisanciers que d'image du port.

Monsieur Mouclier précise, qu'effectivement le navire déjà en place peut, dans certains cas, être insuffisant.

Par exemple : un bateau en panne dans le chenal : les agents du port ne seront pas habilités à sortir du port et ne pourront donc pas lui porter assistance.

Mr Biteau demande si cette prestation fait partie du cahier des charges du Port car le remorquage peut être demandé aux bateaux rentrant ou sortant du port, l'assistance entre plaisanciers étant une obligation morale voire pénale dans certains cas.

Il propose que ce sujet soit abordé lors du prochain conseil portuaire avec une fiche de navire adapté aux besoins et agréé par les services compétents, dans le cadre des projets d'équipements ainsi que l'ordre de priorité à lui accorder.

### 4. SURVEILLANCE NOCTURNE EN PERIODE ESTIVALE

Lors du dernier conseil portuaire du 26 octobre 2017, le sujet d'une surveillance de nuit pour le port et ses abords avait été abordé.

Monsieur Biteau demande des précisions sur les problèmes rencontrés les années passées.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit de rassemblements de jeunes sur la plage de la Boirie ou sur la terrasse de la « Buvette de la Plage ».

Quelques dégradations ont également été constatées (essence renversée, bateaux de particuliers ou de l'école de voile stationnés sur le parking de l'YCO mis à l'eau...).

S'agissant de ces dommages, Monsieur Biteau fait remarquer que les nourrices d'essence devraient être rentrées dans les locaux après l'activité et qu'il pourrait être envisagé d'enchaîner les bateaux la nuit pour éviter leur déplacement.

De plus, ces nuisances nocturnes peuvent déranger les plaisanciers en escale sur le ponton visiteurs. Certains s'en sont plaints l'été dernier.

Monsieur Le Maire précise que des rondes de la gendarmerie sont effectuées près de cette zone. Cependant, pas assez nombreuses (superficie de surveillance trop importante), celles-ci n'empêchent pas ces désagréments.

Pour résoudre ce problème, il avait été envisagé, dans un 1er temps, la présence de vigiles mais cette solution (déjà proposée lors du dernier conseil portuaire) est trop onéreuse (20 000€ pour deux mois).

Monsieur Charlet évoque alors une autre solution : la pose de caméras de surveillance sur les locaux de l'YCO (surveillance visuelle peu chère). L'YCO étudie la faisabilité de cette hypothèse.

Une étude est également en cours afin d'envisager la présence d'un maître-chien sur cette zone (YCO/Buvette de la Plage) durant la période estivale.

3 devis ont été demandés, pour une surveillance de 23h à 4h :

	du 01/07 au 31/08	du 16/07 au 26/08
1 <sup>er</sup> devis	11 400€ TTC	7 700€ TTC
2 <sup>ème</sup> devis	9 997€ TTC	6 734€ TTC
3 <sup>ème</sup> devis	en cours	

Les coûts seraient répartis entre le port, l'école de voile et « La Buvette de la Plage ».

Monsieur Biteau indique que les deux solutions sont complémentaires, l'une est dissuasive (Maître-chien), l'autre pérenne (caméras).

Monsieur Charlet insiste sur la nécessité de mettre un coup d'arrêt à tous ces problèmes et propose en priorité la présence d'un maître-chien, doublée simultanément d'un système de vidéo-surveillance, suivant la facture finale.

Les membres du conseil portuaire donne un avis favorable sous réserve d'une répartition équitable du coût entre le Port, l'YCO et la Buvette.

## 5. TARIFICATION CALE DE MISE A L'EAU

Lors du dernier conseil portuaire, Monsieur Biteau avait proposé d'alléger la grille tarifaire de la cale de mise à l'eau, composée de 14 tarifs différents définis en fonction de la taille du bateau et du type de forfait choisi.

Tarifs 2018 :

	Aller/Retour	Semaine ou forfait 5 passages	Mois	Année
Jet-ski	8,55 €	31,65 €	85,10 €	249,40 €
< 5m	6,10 €	23,10 €	62,65 €	240,90 €
5m à 6,99m	7,30 €	27,95 €	72,45 €	
> 7m	8,90 €	33,80 €	91,65 €	

Il fait remarquer qu'aucun forfait mensuel n'a été délivré durant la saison 2017 (cf. 1.4. « Bilan de la saison 2017 »). Il propose donc de supprimer cette rubrique pour l'année prochaine.

De plus, il suggère de ne pas faire de distinction entre les jets-ski et les bateaux et de ne conserver qu'un tarif unique, car tous utilisent les mêmes services du port : la cale, deux places de parking, l'eau pour le rinçage de leur bateau et de leur remorque.

Monsieur Mouclier fait remarquer que le forfait annuel reste trop élevé. Il propose donc une diminution de ce tarif.

Monsieur Biteau suggère qu'une simulation soit faite après la saison 2018, en prenant pour base le tarif jet-ski pour toutes les vacances et en diminuant de 20% l'abonnement annuel, afin de s'assurer que le Port n'ait pas de pertes pour ses recettes.

Le Conseil portuaire d'automne proposera alors une nouvelle grille de tarifs usagers pour la cale afin qu'elle soit entérinée par le conseil municipal lors du vote des tarifs 2019.

## 6. POINT SUR LES TRAVAUX

### 6.1. Transfert de sable des pièges à sable

#### 1.1. Choix de l'entreprise

Cinq entreprises ont été contactées afin d'extraire 15 000m<sup>3</sup> de sable au minimum, 20 000m<sup>3</sup> au maximum et les transporter sur la plage Boulevard de l'Océan.

Deux d'entre elles ont répondu, les autres ne souhaitant pas se positionner cette année.

BRICE TP	TREZENCE TP
2.95€ HT/m <sup>3</sup>	3.08€ HT/m <sup>3</sup>

La société BRICE TP a donc été retenue.

Le tarif de BRICE TP se décompose de la façon suivante :

1. Extraction du sable : 0.70€ HT/m<sup>3</sup>

2. Roulage : 2.10€ HT/m<sup>3</sup>

3. Régilage sur plage : 0.15€ HT/m<sup>3</sup>

Soit **2.95€ HT/m<sup>3</sup>**

#### 1.2. Demande de subvention

Dans le cadre de la défense douce du littoral, il est possible de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Considérant que la plage située le long du Boulevard de l'Océan nécessite d'être renforcée et qu'une réserve de sable est disponible dans les pièges à sable du Port de plaisance, la Commune de Saint-Denis a fait cette demande de subvention pour 2018 (en 2017 : 17 000€ ont ainsi été reversés sur le budget du port).

Cette subvention peut s'élever jusqu'à 50% du montant Hors Taxes des travaux de transport et d'étalement du sable.

Vu le devis des travaux du transfert de sable, le plan de financement a été établi de la manière suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Extraction	14 000.00€	Subvention sollicitée	22 500.00€
Roulage	42 000.00€	Autofinancement – Port de Plaisance	36 500.00€
Régilage	3 000.00€		
<b>Total HT</b>	<b>59 000.00€</b>	<b>Total HT</b>	<b>59 000.00€</b>

$$\begin{aligned} & (2.10€ + 0.15€) \times 20\,000\text{m}^3 \\ & = 45\,000€ \\ & 50\% \times 45\,000€ = 22\,500€ \end{aligned}$$

#### 1.3. Déroulement du chantier

Le chantier a débuté le 28 février 2018 et s'est terminé dans la nuit du 5 au 6 mars 2018.

La quantité totale extraite a été de 20 375 m<sup>3</sup> pour un montant de **60 106.25€ HT**: répartis de la manière suivante :

Extraction : 14 262.50€ HT (2.10€ x 20375m<sup>3</sup>)

Roulage : 42 787.50€ HT (0.70€ x 20375m<sup>3</sup>)

Régilage : 3 056.25€ HT (0.15€ x 20375m<sup>3</sup>)

Monsieur Charlet insiste sur le fait qu'il faut toujours être extrêmement vigilant sur le déroulement de ce type de chantier.

En effet, afin de vérifier la quantité de sable retiré, le personnel de la capitainerie surveille le chantier à chaque marée (de jour comme de nuit) en comptant le nombre de passages de chaque camion.

Cependant, à plusieurs reprises, il s'est avéré que les camions n'étaient pas totalement remplis.

De plus, certains problèmes ont été constatés en fin de chantier :

- dépôt de grosses pierres en face du Neptune (pierres qui ont été déplacées ultérieurement par les agents du port),
- dépôt de mélanges de sable, de graviers et d'argile sur la plage de La Boirie. Les tas non pas été régilés (régilage qui a été pris en charge ultérieurement par le gérant de la Buvette de la Plage),
- parking Nord non nettoyé (nettoyé ultérieurement par les agents du port).



Avant



Après



### 6.2. Peinture des modules commerciaux

Les modules commerciaux nécessitaient d'être repeints. La société « Décors & Maisons » a été retenue. Ces travaux ont commencé courant octobre 2017 ; la fin étant prévue courant avril 2018. Chaque commerçant a eu le choix entre conserver ou changer la couleur existante (la municipalité se réservant le droit de trancher afin de conserver une certaine harmonie). Les couleurs déjà existantes ont été maintenues, avec un choix orienté sur des couleurs beaucoup plus vives.

Ravalement bardage bois des cabanes du port + sanitaires du tennis : **57 661.86€ HT**

Ravalement du local sanitaire du parking Nord : **3 504.20€ HT**

Ferrures des volets : **15 279.38€ HT**

Coût total de l'opération : **76 445.44€ HT**

Certains commerçants enlevaient leurs volets durant la saison car leurs manipulations étaient devenues difficiles (ferrures usagées).

Toutes les ferrures ayant été changées, il a alors été demandé aux commerçants de les laisser en place toute l'année ; le montage et le démontage s'avérant techniques voire risqués.

Cependant, pour ceux qui le souhaiteront, ils pourront les enlever au plus tôt le 15 mars et devront les remettre en place au plus tard le 15 octobre.

Ces manipulations devront être effectuées par un professionnel et à leurs frais.



### 6.3. Changement du dernier ponton de la panne B et remplacement des flotteurs de l'avant dernier ponton



Lors du conseil portuaire du 3 avril 2017, il avait été évoqué le remplacement du dernier ponton de la panne B ainsi que des flotteurs sur l'avant dernier ponton.

Les agents du port ont donc déplacé les bateaux amarrés à ces emplacements et démonté cette partie fin d'année 2017 (soit 2 pontons de 12 m chacun).



La remise en place a débuté courant janvier 2018.  
Les flotteurs de l'avant dernier ponton ont donc tous été renouvelés et le dernier ponton a été remplacé par un ponton neuf renforcé.  
Coût du ponton + fourniture des flotteurs + fourniture d'accessoires + transport : 12 259€ HT



Il a fallu également prévoir le remplacement de l'anneau de pieu (en bout du ponton) ; l'ancien ne s'adaptait plus.  
Coût de l'anneau de pieu : 1 030€ HT

Soit un coût total de l'opération de : **13 289€ HT**  
Le ponton est opérationnel depuis fin janvier.

Monsieur Charlet ajoute que 10 catways de 4m usagés ainsi qu'un ponton ont été vendus.  
Lot des 10 catways : 1200€ TTC  
Ponton : 700€ TTC

#### 6.4. Projet d'une vente de produits publicitaires

Il est envisagé de mettre à la vente, à la capitainerie, certains produits tels que casquettes, mugs, porte-clés, magnets, tous revêtant le logo du port.  
Si tel est le cas, cette vente débutera avant la saison 2018.

#### 6.5 Le Personnel

Les agents titulaires restent en poste : Rodolphe MOUCLIER (responsable du port), Karine HURBAULT (agent administratif), Lilian GIRAUD et Christophe KOTETSKI (agents techniques).

Trois nouveaux agents vont rejoindre l'équipe du port :

- Pamela LANGLADE : agent administratif du 01/04 au 30/09,
- Kevin AMIOT : agent technique du 01/04 au 30/09,
- Cyrille DEVY : agent technique du 16/04 au 31/10.

Jean PILLAUD, actuellement en poste, terminera son contrat au 01/05.

Deux autres agents techniques arriveront le 1er juillet pour une durée de 2 mois.

#### 6.6 Engagement Echo-gestes Aquitaine

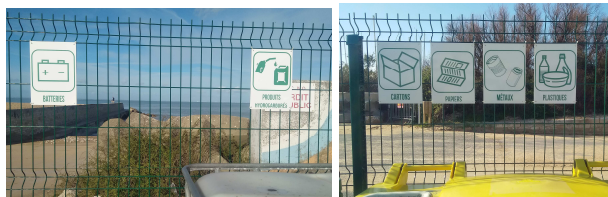
Lors du conseil portuaire du 26 octobre 2017, Monsieur Mouclier avait annoncé la signature de la convention entre le port de Saint-Denis et le CPIE Marennes/Oléron : campagne « Echo-gestes ».

Cette campagne a 5 objectifs :

- Diffusion de la campagne « Echo-gestes Aquitaine » : distribution de flyers aux plaisanciers, diffusion via le facebook du port... ; action qui a vu le jour durant la saison 2017.



- Nouveaux visuels pédagogiques sur l'aire de carénage/zone de déchetterie : début 2018, l'association IODDE a proposé ces nouveaux visuels qui seront mis en place au niveau du point déchets de l'aire de carénage au printemps 2018.



- Information et formation des professionnels utilisant l'aire de carénage

- Formation des agents portuaires : les deux matinées du 6 et 7 décembre 2017 ont été consacrées à la formation des agents portuaires : échanges sur les impacts de la plaisance et les solutions alternatives



pouvant être proposées, découverte et sensibilisation à la biodiversité marine, réflexion collective autour des éco-gestes à mettre en œuvre dans l'enceinte du port.

Un plan d'actions a été mis en place collectivement.

- Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement : le port organisera, en partenariat avec le CPIE Marennes/Oléron, au minimum une journée de sensibilisation à l'environnement : la pêche à pied éco-responsable et la découverte de l'estran.

#### 4.6. Achat d'un véhicule de service

Le moteur du camion plateau du port de marque « NISSAN » a cassé au printemps 2017.

Les agents du port n'avaient donc plus de véhicule pour transporter leurs matériels...

Il était donc nécessaire d'investir dans l'achat d'un camion.

Coût d'un fourgon (RENAULT TRAFIC) : **8 333.33€ HT** (10 000€ TTC).

Lors du conseil municipal du 28 février 2018, il a été convenu de mettre à la vente, en l'état, le « NISSAN » à un prix de 500€.

Le véhicule a aussitôt trouvé un nouvel acquéreur.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

- Le port a reçu un courrier de la Communauté De Communes concernant les filets de pêche usagés : ceux-ci sont formellement interdits dans les conteneurs du port.

Monsieur Mouclier doit prendre contact avec la CDC pour définir les modalités de réception de ces déchets. Une information sera transmise ultérieurement aux usagers du port.

- Le sujet des enseignes des modules commerciaux est abordé.

Les commerçants doivent respecter les emplacements des enseignes prévus dans leurs conventions, leurs formes ainsi que leurs dimensions, et ne doivent pas en rajouter.

- A ce jour, le règlement de la redevance annuelle du port ne peut se faire que par chèque, adressé au centre d'encaissement de Lille.

Monsieur Biteau demande alors si le paiement de cette redevance ne pourrait pas se faire par virement, directement en ligne.

Monsieur Mouclier va se renseigner auprès du Trésor Public.

La séance est levée à 18h00.